

ARRETE N°2020/26 /ARS MAYOTTE
portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire aérien

---0---

La Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Mayotte

Vu l'article L. 6312-2 et les articles R. 6312-24 à 28 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte - Mme VOYNET (Dominique) ;

Vu la demande d'agrément de transport sanitaire aérien du 07 mai 2020 de M. Alain REGOURD, Président de la société AMELIA by REGOURD Aviation;

Considérant que la société AMELIA by Regourd Aviation a répondu aux prescriptions réglementaires indiquées par la Direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien et a notamment transmis l'autorisation dérogatoire d'installation de deux civières et un kit oxygène pour des évacuations sanitaires sur appareil EMBRAER ERJ 145 LR immatriculé F-HESR ;

Considérant que le contrôle, en date du 26 mai 2020, portant sur l'aéronef dans les conditions définies par les articles R. 6312-24 à 27 du CSP, a relevé la conformité de l'appareil EMBRAER ERJ 145 LR immatriculé F-HESR.

Considérant que la qualification définitive du pilote de la société AMELIA By Regourd Aviation a été délivrée par la DSAC OI, le 24 mai 2020.

Considérant que la présence à bord d'un médecin ou à défaut d'un(e) infirmier(e) sera assurée en cas de transport sanitaire aérien par les équipes du centre hospitalier de Mayotte, ou par toute autre personne qualifiée.

ARRETE :

Article 1^{er} :

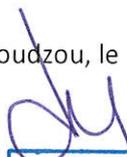
La société « AMELIA by Regourd Aviation » sise 21 avenue Georges V – 75008 Paris France est agréée pour effectuer des transports sanitaires aériens à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : La directrice générale de l'agence régionale de santé de Mayotte, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le

20/5/2020


Dominique VOYNET
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte

